



REGARDS

SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

numéro **57** - Octobre 2007

Téléthon
7 ET 8 DECEMBRE 2007

À LIRE

Le mot du Maire	2
Avis d'enquête publique	2
Infos pratiques	3
Permanences des élus	3
Vive la rentrée	3
Mouvement du personnel	3
Journées du patrimoine	4
Travaux à l'Eglise	4
Jours travaillés à l'école	4
Déclarations de travaux	4
La réforme des documents et procédures d'urbanisme	5
Le Carnet	5
Des nouvelles du travail de la CCCY	6
Permis de construire	6
Arrêté sur les pigeons	6
Comptes rendus du conseil	7
Pot pour les nouveaux arrivants	7
Sortie du CCAS en Pays d'Auge	8



LE MOT DU MAIRE

Bernard JOPPIN

Les élections municipales sont fixées au 9 mars 2008 (avec un second tour le 16 mars si nécessaire) et, d'ici là, le Conseil municipal et le maire doivent veiller à ne pas utiliser les publications municipales habituelles à des fins partisans. Mais cela n'a rien qui puisse nous contrarier, d'autant plus qu'il nous est parfois reproché de ne pas assez «communiquer» !

Ne pas nous répandre en autosatisfaction ne signifie pas que nous nous complaisons dans un attentisme de circonstance. Les six mois à venir sont et seront remplis de leur lot de solutions à trouver et de décisions à prendre.

LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

À la MJP, des désordres de structure sont apparus il y a quelques mois, laissant apparaître des fissures au sous-sol. Tout est maintenant réparé, à la grande satisfaction des adhérents et professeurs de l'ASLC.

La première tranche de l'aménagement de la maison des associations est presque achevée et dès la mi-novembre une partie de celles-ci pourra s'y implanter.

Peut-être est-il utile de rappeler ce qu'est la Maison des Associations. La commune, fin 2001, a acheté un ancien local industriel assez vaste, au bout de l'avenue de la République. Dans un premier temps, les ateliers et entrepôts municipaux ont été installés au sous-sol de ce bâtiment. Au fil des mois, plusieurs associations ont été hébergées à l'étage, dans les anciens bureaux : la Croix Rouge, le Secours Catholique, l'Adrachme (association d'histoire médiévale). Avant toute utilisation plus importante, il a été nécessaire de prévoir du stationnement : le terrain est acheté, l'aménagement est encore à venir. Une réflexion a été menée en concertation avec les associations neauphléennes et un aménagement de l'étage a été décidé, en deux étapes pour des raisons financières. Et c'est cette première tranche qui est maintenant disponible. Les trois associations nommées ci-dessus, vont rapidement s'installer dans les locaux définitifs prévus et peu à peu s'y adjoindront le Lions Club, le Club Philatélique, l'association "La vie simple", le Biker's Club, le Club des Aînés...

N.B. Cette maison des associations et la maison du Jeu de Paume sont deux entités indépendantes, toutes les deux amenées à se développer.

Chacun peut constater que la toiture de l'église progresse bien. Les délais prévus (fin novembre) seront tenus. Reportez-vous pour plus de détails à l'article de Marc Leroy.

Un peu de retard intervient dans la construction de la salle de badminton. L'organisme de contrôle de sécurité a soulevé des problèmes au tout dernier moment pour

un nouveau règlement qui n'existait pas au dépôt du permis de construire. L'entreprise a été dans l'obligation de repenser une partie de la structure. En principe, cela ne remet pas en cause un achèvement fin janvier.

LES ECOLES

En ce qui concerne la rentrée scolaire aux écoles primaire et maternelle, je vous invite à vous reporter à l'article qui lui est consacré.

La situation a été un peu plus tendue à la cantine et au centre de loisirs. Laurent Spinassou a demandé à être mis en disponibilité pour convenance personnelle et il nous faut procéder à un recrutement pour le remplacer. Un fort accroissement d'inscrits à la garderie en fin d'après midi rend indispensable d'étendre l'étude surveillée à une tranche d'âge supplémentaire (soit une quinzaine d'enfants environ).

LA MAIRIE

Les horaires d'ouverture des services de la mairie sont un peu modifiés. Reportez-vous au tableau détaillé qui figure dans les pages suivantes. L'objectif est d'élargir les plages horaires l'après midi de 13h30 à 17 h du mardi au jeudi. En revanche, les bureaux seront fermés au public le lundi après midi.

J'ai un regret, c'est de ne pas pouvoir laisser ouvert en permanence le jardin de la rue Saint Martin ou le parc de la mairie. Un essai pour le parc de la mairie a été tenté pendant plusieurs mois. Hélas, de plus en plus de chiens indécents ne respectent pas les ordres de leurs maîtres et le tapis de grosses crottes devenait impressionnant. Devant cet état de fait, et en attendant de trouver une solution, il n'est pas envisageable d'avoir les mêmes désagréments autour des jeux d'enfants au jardin Saint Martin.

Depuis le 1^{er} octobre, il y a des modifications en ce qui concerne les permis de construire (ou de démolir) ainsi que dans les déclarations de travaux. Cela concerne aussi bien les imprimés que les principes ou les délais. La révision du POS (plan d'occupation des sols)

n'en devient que plus nécessaire. Reportez-vous à la note d'Alain Jund.

En ce début d'automne, je souhaite à chacun une bonne reprise de ses activités, qu'elles soient scolaires, professionnelles ou bénévoles. Et que le relatif beau temps dont nous bénéficions en ce moment nous invite à une reprise pleine de dynamisme et d'entrain.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

“Aménagement de la rue Charles de Gaulle à Villiers-Saint-Frédéric”

Par arrêté n° 07/014 en date du 10 octobre 2007, le Président de la Communauté de Communes “Cœur d'Yvelines” a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'aménagement de la rue Charles de Gaulle à Villiers-Saint-Frédéric.

A cet effet, Madame Monique CLUZEL-PRONOST, consultante environnement, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Villiers-Saint-Frédéric du 19 novembre 2007 au 17 décembre 2007, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Madame le commissaire enquêteur recevra en Mairie de Villiers-Saint-Frédéric de 14 heures à 17 heures, les lundi 19 novembre 2007, mercredi 5 décembre 2007, lundi 17 décembre 2007.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie de Villiers-Saint-Frédéric. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie de Villiers-Saint-Frédéric à l'issue de l'enquête.

Le Président Bernard JOPPIN

VIVE LA RENTRÉE POUR LA JEUNE CLASSE NEAUPHLÉENNE

Comme à l'accoutumée, la rentrée des petits ce 30 août 2007 a été un grand moment pour Neauphle. Beaucoup de parents accompagnaient leurs chérubins et tout s'est passé dans le calme et la sérénité, du moins pour ce qui concerne la mairie.

Cette année 329 enfants sont inscrits : 205 pour l'école Emile Serre et 124 pour la maternelle "Les Petites Friches" (4 classes de 31 élèves et une ATSEM par classe afin d'aider les institutrices).

Environ 200 enfants vont profiter de la cantine où l'instauration de 2 services donne satisfaction.

Pour le Centre de Loisirs : le mercredi, 41 enfants fréquentent le centre, pour les autres jours, 50 le matin, une centaine le soir (31 à l'étude et 67 au centre). Soit une très forte augmentation.

Toute l'administration de la Mairie, sous la direction de Mme. Blard, a travaillé à cette rentrée (nettoyage des locaux, mise en place de l'organisation pour la cantine et le centre de loisirs que dirige Stéphanie), les travaux demandés ont été réalisés en grande partie, les maîtres d'œuvre étant M. Faure, adjoint aux travaux, et M. Archet, directeur technique. Tout ceci pour illustrer l'investissement important de la Commune pour les enfants.

L'année a été riche en fêtes et expositions tant à l'école maternelle qu'à l'école primaire et au centre de loisirs. Les équipes enseignantes se

sont investies dans une plus grande relation entre les deux écoles, notamment au niveau de la chorale.

Ce travail a été réalisé par Mme. Lindron (Chef de chœur, école Emile Serre) et Mme. Le Folgoc des Petites Friches.

Les parents d'élèves ont également participé à l'organisation de fêtes et de buffets, sans oublier le "poste de veille" qu'ils assument tant avec les instituteurs, les directeurs (M. Oviève et Mme. Besson) qu'avec la mairie. Grâce à la volonté de toutes et tous, l'année a démarré dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, un grand merci à Mme. Cotonec qui a œuvré pendant 30 ans à l'école Emile Serre. Nous lui souhaitons une excellente retraite.

Nicolle TESSON Maire-adjoint chargée des affaires scolaires et périscolaires

Téléthon

7 ET 8 DECEMBRE 2007

Dans le courant du mois de novembre un Flash spécial indiquera le programme détaillé du **TÉLÉTHON** mais dès maintenant retenez votre week-end du 7-8 décembre (marche nocturne autour de Neauphle à pied et en vélo, soupe à l'oignon, loto, tombolas diverses avec de nombreux lots, etc., etc...). Le vendredi à l'école, Saint-Nicolas viendra récompenser les enfants sages !! Tous le sont bien sûr.



Au comptoir de l'Immobilier

1bis, Grande Rue
78640 NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

Tél. 01 34 91 02 22

Port. 06 88 08 24 62

Site : www.aucomptoirimmobilier.fr

E-mail : contact@aucomptoirimmobilier.fr

Agence indépendante

VISITE
VIRTUELLE

ESTIMATION
OFFERTE

FNAIM

La Belle Bio

Vente de produits alimentaires et non alimentaires biologiques et naturels

HORAIRES D'OUVERTURE

du Mardi au Samedi :
9h00 - 12h30 et 14h30 - 19h30

Dimanche : 9h00 - 13h00

14 Bis rue Marius Minnard - 78640 NEAUPHLE LE CHATEAU

Tél. 01.34.89.85.16

NOUVEAUX HORAIRES
D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

INFOS PRATIQUES

► Horaires d'ouverture de la Mairie :

- tous les matins de 9h à 12h, fermée le lundi après-midi,
- Les mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h,
Le vendredi de 14h30 à 18h,
Le dernier samedi du mois de 9h à 12h.
La veille de ce jour (dernier vendredi du mois) ouverture de 13h30 à 17h.
Le Service de l'Urbanisme sera ouvert aux mêmes horaires.

► Téléphone : 01 34 91 00 74

► Télécopieur : 01 34 89 57 20

► Email : mairie.neauphle@wanadoo.fr

► Site Web : www.neauphle-le-chateau.com

PERMANENCES DES ÉLUS

- **MONSIEUR LE MAIRE INTERCOMMUNALITÉ CIRCULATION/POLICE**
Bernard JOPPIN
Sur rendez-vous
- **INFORMATION LOGEMENTS/COMMERCES**
Nicole Girault - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous
- **FÊTES/JUMELAGE ASSOCIATIONS/FLASH/COMITÉ DES FÊTES**
Philippe Leblond - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous
- **BÂTIMENTS - VOIRIE**
Michel Faure - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous
- **ÉCOLES - INTERGÉNÉRATIONS**
Nicolle TESSON - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous
- **URBANISME**
Alain JUND - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous
- **FINANCES - DÉCHETS MÉNAGERS**
André Salabert - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Nous souhaitons la bienvenue à Marie-Pierre Blanchard qui remplace Denis Catutelle parti à la CCCY.

JOURNÉES DU PATRIMOINE

A l'instar de ce qui s'est produit dans toute la France, les Journées du Patrimoine (samedi 15 et dimanche 16 septembre) ont attiré à Neauphle un public venu des environs et même au-delà, compte tenu du temps estival et de l'action commune menée pour la troisième année consécutive par l'APSAD-Diodurum, associant une dizaine de communes de la haute vallée de la Mauldre autour de Neauphle et de Montfort.

Pour la première fois en cette occasion, le groupe professionnel des Peintres de Neauphle et Invités a organisé son salon annuel en développant le concept inauguré l'an dernier à la même date. Les artistes dont les ateliers sont trop éloignés du centre pour être commodément atteints à pied se sont regroupés à la Salle du Conseil municipal (J. Farvacques, N. Niel, R. Aron et le sculpteur Maud Fréville) tandis que ceux d'un accès géographique plus aisés (les Chapelet, G. Ferrand-Alféra et A. Heintz-Krantz) ont libéralement ouvert les portes de leurs ateliers aux visiteurs, grâce à un itinéraire fléché. Renouvelant son geste de promotion des arts, la Municipalité a acquis à cette occasion une sculpture en marbre blanc de Maud Fréville intitulée "Chien pascuan".

Un même public nombreux et enthousiaste a rejoint la traditionnelle visite-conférence du village, exceptionnellement organisée cette année les deux après-midi du samedi et du dimanche, sous la houlette du guide habituel. Après la découverte des vieux quartiers, aux maisons irrégulières et aux vues pittoresques, à travers rues, places et jardins, l'itinéraire choisi nous a finalement conduit à admirer le beaux mobilier classique de l'église, avec en guise de conclusion une petite audition d'orgue mettant en valeur les timbres raffinés de cet instrument ancien.

"Chien pascuan" de Maud Fréville



TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Un petit point sur les travaux entrepris à l'église en février grâce à des contrats départemental et régional et à l'engagement financier de la Commune. Comme vous avez pu le constater, après un arrêt pour raison de congés, ils se poursuivent activement. La charpente et la couverture de la nef sont terminées, la réfection de celle du chœur et de la sacristie sont en bonne voie et se termineront fin novembre. Monument majeur du patrimoine communal, l'église St Nicolas attendait depuis un demi-siècle l'opération d'envergure requise par les désordres grandissants qui affligèrent sa toiture et auxquels on n'avait pu apporter jusqu'ici que des remèdes provisoires. Travaux de restauration et de conservation en profondeur donc, et aussi d'ordre esthétique permettant de retrouver les profils, aspects et couleurs qu'avait voulu le grand architecte Frère Romain dans son importante reconstruction de la fin du XVIII^e siècle. Pour la nef comme pour le chœur, une partie de la charpente saine (poutres du XIX^e dans le premier cas, du XVIII^e dans l'autre) a été conservée et complétée d'éléments neufs, ainsi qu'une certaine partie des tuiles d'origine (certaines vieilles de deux siècles) qui a été mélangée à un apport de tuiles anciennes en provenance de Seine-et-Marne. La répartition régulière des différents coloris crée une harmonie chaude et bigarrée, les crochets de fixation en cuivre évitant la formation de mousses et les gouttières et descentes également en cuivre complètent l'esthétique selon les normes des Monuments Historiques. Notons également l'indispensable déblaiement des grandes masses de gravats pesant au-dessus des voûtes depuis des décennies, qui participe à l'assainissement et à la consolidation de l'ensemble. Ainsi, pour les fêtes de Noël, après de longues années de travaux de restauration et d'embellissements intérieurs et extérieurs l'église aura fini de retrouver sa robustesse et son charme d'antan pour la joie de tous.

Notons que les statues de la façade ouest, mises en place en janvier de cette année, avant le démarrage des travaux de la toiture, seront inaugurées à l'issue de la grande messe de la Toussaint (jeudi 1^{er} novembre à 11 h) par Monsieur le Curé de la paroisse, l'Abbé Benoît Tranbaloc.

Marc Leroy

JOURS TRAVAILLÉS À L'ÉCOLE

Le 12 novembre, les 1^{er} et 15 décembre, 12 et 26 janvier 2008, 9 février, 15 et 29 mars, 12 avril, 17 et 31 mai et 7, 21 et 28 juin 2008



DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

- M. S. ROBINSON : Pose de deux fenêtres debout - 18, rue des Soupis
- Mlle C. GENET : Remplacement d'une fenêtre et porte - 1, rue d'Orbec
- Mr G. CATTELIN : Extension - 36, rue de la Gouttière
- Mr J-P GOLE : Réfection clôture - 143, Route de Saint-Germain
- Mr L. VOYENNE : Remplacement d'un portail - 35, av. de la République
- Mme L. PETRA : Abri de jardin - Chemin Creux
- M. A. PIERRE : Piscine et Clôture - 8, impasse des taillis
- France TELECOM - M. ZERMATI : Clôture - Rue Marius Minnard
- Mr Lucien CARTERON : Réfection de toiture - 20, rue Marius Minnard
- Mr F. LAFENDI : Piscine - 47, rue de Villancy
- Mr Philippe BROU : Panneaux solaires - 36, avenue de Chatron
- Mr Jean LE MOUZER : Ravalement - 55, rue Saint-Nicolas
- Mr MONFORT : Auvent - 3, rue du jeu de Paume
- M. Manuel PEREIRA-MARTINS : Pose de deux vélux - 11, rue du 8 mai 1945
- Ste MARNIER LAPOSTOLLE : Ravalement - 5, rue Saint-Nicolas
- M. Didier RIAUBLANC : Abri de jardin - 63, Route de Chevreuse
- M. Pascal VIGNERON : Mur de séparation 54, rue du Dr Grellière
- Mme Françoise CAMELIO : Clôture - 10, rue des Cent Arpents
- M. Laurent DEGEN : Clôture - 3, rue du Dr Bertrand
- M. Frédéric DUPLAN : Abri de jardin - 8, rue Sainte Cécile
- M. Kanel CHAKROUN/Me GOSNET : Abri de jardin - 1, rue d'Aigreville
- M. Gilles CATTELIN : Véranda - 36, rue de la Gouttière
- M. Robert DENOYER : Clôture et abris à bois - 18 ter, rue des Cent Arpents
- M. T. ROBERT : Clôture - 15, rue de la Gouttière

Suite en page 6

LA RÉFORME DES DOCUMENTS ET PROCÉDURES D'URBANISME

Le 1^{er} octobre 2007 est entrée en vigueur une importante réforme des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme (permis de démolir et permis d'aménager).

Les objectifs suivis par l'Etat sont exprimés ainsi :

La rédaction et l'organisation de ces nouveaux formulaires visent à clarifier la relation entre le demandeur et l'administration.

Ces nouveaux formulaires, contribuent aux objectifs de la réforme :

- Garantir les délais d'instruction

Les formulaires sont accompagnés d'un récépissé qui indique, dès le dépôt du dossier, les délais d'instruction et les conditions dans lesquelles il pourra être modifié.

Faciliter la composition du dossier

Le dossier à déposer contient un bordereau des pièces jointes qui simplifie la constitution de la demande et le contrôle du caractère complet du dossier.

- Clarifier le champ d'application

Trois activités sont contrôlées : la construction, l'aménagement et la démolition. En fonction de sa nature, de son importance et de sa localisation, chaque projet est soumis, soit à permis, soit à simple déclaration préalable, soit à aucune formalité au titre du code de l'urbanisme.

- Regrouper les procédures

Trois permis remplacent les onze régimes d'autorisation, et une déclaration préalable remplace 4 régimes déclaratifs. Il sera en outre possible de demander un seul permis lorsqu'un projet prévoit à la fois des aménagements, des constructions ou des démolitions.

Voici la réalité au quotidien pour les administrés :

Il existe 3 permis auxquels s'appliquent les mêmes règles de fond et les mêmes règles d'instruction (délais et procédure) :

- le permis de construire

Porte sur des biens immobiliers. Sont soumis

à permis de construire, les constructions qui créent plus de 20m² de SHOB. Obligatoire sur certains travaux sur constructions existantes. Obligatoire aussi pour des changements d'usage de destination

- le permis d'aménager.

Pour les travaux sur constructions existantes, et les aménagements, le décret fixe ceux qui sont soumis au permis et ceux concernés par une simple déclaration.

- le permis de démolir.

Ne porte plus que sur la protection du patrimoine bâti et sur l'urbanisme. Obligatoire sur tout le territoire de la commune.

Notons que sont soumis à une déclaration préalable : les constructions qui créent entre 2 et 20 m² de SHOB, et les travaux de faible importance, clôtures par exemple.

Le stationnement des biens mobiliers est aussi soumis à autorisation préalable.

Les délais d'instruction sont :

- 1 mois pour les déclarations
- 2 mois pour les PC de maisons individuelles et les permis de démolir.
- 3 mois pour les autres permis (comme le permis d'aménager). Ceci concerne surtout les professionnels qui sont censés connaître la loi.

Une majoration de ces délais -1 mois- sera prévu par le décret si des consultations spéciales sont imposées (par exemple celle de l'architecte des Bâtiments de France lorsque le projet se trouve en zone de monument historique comme notre ZPPAUP).

Les services instructeurs disposeront d'un mois pour demander les pièces complémentaires.

Tout ceci est détaillé sur le site :

www.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/reforme_ads_cle62612f.pdf

Les demandeurs auront tout intérêt à bien veiller à la fourniture d'un dossier complet au risque d'être propriétaire d'une maison construite "sans permis". Les conséquences peuvent être lourdes (poursuites pénales, civiles, revente et assurance difficiles).

Le bénéficiaire de l'autorisation de construire devra, en fin de travaux, déposer une

LE CARNET

NAISSANCES

■ THIEDEY Lola, Marie, Monique	
LE CHESNAY	24 mai 2007
■ ELIE Arthur, Léopold, Matisse	
SAINT GERMAIN EN LAYE	08 juin 2007
■ LABARI Rayan	
RAMBOUILLET	10 juin 2007
■ PEREZ Nathan, Paul, Henri	
TRAPPES 78	15 juin 2007
■ VOLLET Margault, Evelyne, Nicole	
VERSAILLES	02 juillet 2007
■ MORIN Léna, Angel	
POISSY	03 juillet 2007
■ MORIN Louis, Damien	
POISSY	03 juillet 2007
■ LAMIDEY Laura, Marie, Mai-Lan	
TRAPPES	04 juillet 2007
■ LOMMIS Cassandre, Lucienne, Martine	
RAMBOUILLET	11 juillet 2007
■ COUGARD Paul, Léo, Marcel	
RAMBOUILLET	14 juillet 2007
■ DESMOND Charlie, James	
VERSAILLES	24 juillet 2007
■ RANDON Elise, Lucie	
VERSAILLES	05 août 2007

Suite en page 8

déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) en mairie. Après l'écoulement d'un délai de 3 mois et si la mairie ne fait aucune observation la construction sera réputée conforme. Mais l'administration pourra, pendant ce délai, contrôler que les travaux ont été effectués conformément à l'autorisation accordée. En cas de non-conformité le propriétaire devra se mettre en conformité ou obtenir une autorisation modificative, sinon des poursuites pénales pourront être engagées pendant trois ans à compter de l'achèvement.

Si vous avez des projets n'hésitez pas à en parler à un professionnel ou au service concerné de l'administration

Alain Jund, Maire-adjoint à l'urbanisme

Pour vendre ou acheter




Placez-vous sous notre aile

BOURSE DE L'IMMOBILIER

Placez-vous sous notre aile

22 place aux Herbes
78640 NEAUPHLE LE CHATEAU
01.30.07.80.40 - Fax 01.34.89.47.93
neauphle.chateau@bourse-immobilier.fr
Garantie FNAIM Transaction : 8 000 000 €



Jacques Vauthier,
vous informe de sa nouvelle adresse à partir

du 2 novembre 2007

5 rue de la chaussée d'Andin
78760 Jouars Pontchartrain

01 34 89 03 49

DES NOUVELLES DU TRAVAIL DE LA CCCY

INFORMATIONS SUR LA VOIE NOUVELLE DE LA VALLÉE DE LA MAULDRE

Les différentes réunions et communications entreprises par l'Etat, la Région, le Département et les Associations au sujet de la "Voie nouvelle de la vallée de la Mauldre", ont suscité une longue réflexion et une prise de position de la communauté "Cœur d'Yvelines". En effet, deux communes sont susceptibles d'être concernées directement par cette voie, et les autres le seraient indirectement.

Le bureau des maires a demandé à la commission idoïne de se pencher sur le sujet et la réflexion menée a montré :

- la volonté affichée de l'Etat de créer une route importante reliant le Nord au Sud-Ouest de Paris, quelle que soit l'appellation donnée au projet.
- l'orientation de la Région par le travail sur le SDRIF (Schéma Directeur de l'Île de France), de créer une « 2 fois 1 voie » de détournement des villes et villages asphyxiés par la route actuelle.
- l'intérêt du Département pour des liaisons entre les pôles économiques Nord et Sud, et les déviations locales sur des données similaires.

Au vu de ces données, le conseil communautaire de la CCCY a remarqué et pris en compte les différentes sensibilités représentées sur son territoire : alors qu'une ville subit de fortes nuisances ; d'autres craignent des projets qui d'une part, transformeraient leur bassin de vie en passage à grande circulation et d'autre part encourageraient un développement de type "ville nouvelle".

La communauté de communes "Cœur d'Yvelines" très sensibilisée aux projets de la "Voie nouvelle de la Vallée de la Mauldre" a donc approuvé la motion suivante : qui a été adressée à l'ensemble des services publics concernés par le projet.

"Notre volonté est de nous assurer de la préservation des nuisances sonores, visuelles, environnementales et notamment de la qualité de l'air.

Le site de passage envisagé est en effet exceptionnel par sa diversité (forêts, animaux sauvages, la Mauldre elle-même avec ses berges et son caractère, activité agricole), et chacun d'entre-nous mettra toute sa détermination et sa volonté pour le préserver. La Communauté reste très attentive à toute orientation de la Région et du Département, et tient à préserver un habitat sain sans refuser

une réelle amélioration de la circulation locale. Après en avoir écouté le point de vue de chaque commune, la CCCY prend en compte toutes les préoccupations et les souhaits exprimés.

Considérant que le problème majeur, aujourd'hui et encore plus dans l'avenir, est représenté par les poids lourds et autres utilitaires;

Observe qu'avant tout doit être réglée la circulation des poids lourds et autres utilitaires, par un cheminement spécifique dégagé de la proche banlieue parisienne.

Considérant que l'étude de la circulation des véhicules de tourisme est d'une autre nature et naturellement plus complexe ;

Observe qu'il importe d'étudier les trajets spécifiques de ces véhicules au regard des routes en cours d'agrandissement (RD 307) ou déjà saturées (RN 12).

Considérant que les décisions sont prises dans des bureaux d'études :

Observe qu'il convient que ceux qui orientent et préparent les décisions se déplacent sur le terrain, prennent contact avec les élus locaux et prennent en compte leurs observations.

En l'état actuel, la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » s'oppose clairement à un projet de déviation 2 fois 2 voies, et s'oppose fortement à un projet de déviation locale 2 fois 1 voie établi sans concertation avec les élus et associations locales qui ne satisfait pas à un consensus général.

Nous mènerons notre veille avec vigilance, attention, persévérance, nos actions avec le souci permanent de l'écoute de nos habitants, en gardant en permanence la force de notre solidarité communautaire. "

Alain Jund

Conseiller communautaire «Cœur d'Yvelines»



Suite de la page 5

- M. Jacques LABROUSSE : Déplacement d'une fenêtre et transformation d'une fenêtre par une porte fenêtre - 4, rue du Vieux Moulin
- M. Frédéric DUPLAN : Ravalement et clôture - 8, rue Sainte Cécile
- M. Bernard JOPPIN : Abri de jardin - 48, rue du Dr Grellière
- ASSOCIATION J. COXTET : Atelier de bricolage - 26, rue du Vieux Château

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Monsieur et Madame J-P GORGEON : Extension d'une maison individuelle - 44 bis, rue de Villancy
- Monsieur A. PARENT et Mme CROISE K. : Construction d'une véranda - 30, Route de Saint-Germain
- Madame N. MARIÉ : Transformation d'un garage en S. Habitable - 79, rue de Villancy
- Monsieur Rémi ARON : 3 maisons individuelles - 38 /40 , route de Saint-Germain
- Monsieur F. DUCROCQ : Modification de façade et d'ouvertures - 7, rue Louis Phélypeaux
- Mr/Mme Gérard SAUSY : Agrandissement maison individuelle - 1, rue Milon 1^{er}

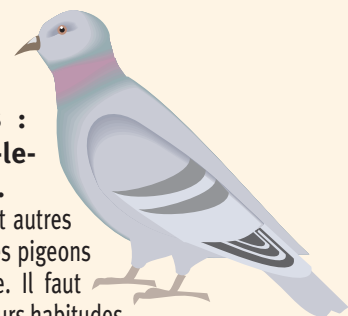
PIGEONS

Vu les nuisances causées par les pigeons : Il est interdit aux habitants de Neauphle-le-Château de nourrir les pigeons des villes.

Les personnes qui nourrissent des oiseaux sauvages et autres animaux doivent prendre leurs dispositions pour que les pigeons de ville ne puissent pas bénéficier de cette pratique. Il faut entendre par pigeons "de ville" les pigeons ayant pris leurs habitudes en ville n'appartenant à personne et ne pouvant plus être clairement identifiés comme des bisets sauvages.

Le présent arrêté sera transmis à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Rambouillet qui contrôlera sa légalité. Après validation, M. le Maire de Neauphle-le-Château sera chargé de son exécution. Il adressera un exemplaire de l'arrêté à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Jouars-Pontchartrain, à M. le Garde champêtre de Neauphle-le-Château et aux personnes connues pour nourrir les pigeons qui veilleront au respect de ces dispositions chacun en ce qui les concerne.

Fait à N. le Ch. le 1^{er} octobre 2007.





LES COMPTES RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

4 JUIN 2007

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du lundi 26 mars 2007.

JURY D'ASSISES FORMATION 2008

Le tirage a donné les résultats suivants :

Monsieur Eric, Jean TASSON,
Madame Nicole JUND, Epouse ROURE
Monsieur Marc, Yves, Marcel LE GODINEC,
Monsieur Ghislain, André, Jean-François FILIPI,
Monsieur Philippe, Henri RICHARD,
Monsieur Bruno POLGE,

SYNDICAT MIXTE HOUDAN MONTFORT : MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SCOT

Aucune remarque à cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES.

Modification du Tarif Repas- Année 2007 / 2008 - Cantine Scolaire

Le repas régulier est fixé à 3,62 euros
(trois euros cinquante-cinq centimes).

Le repas exceptionnel est fixé à 4,18 euros
(quatre euros dix centimes).

Modification du Tarif des Services Peri-Scolaires - Année 2007/2008

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants et plus*
Garderie Matin et Soir	5,60 euros	5,05 euros	4,54 euros
Garderie Matin et Soir - Inscription Exceptionnelle	7,00 euros	6,30 euros	5,67 euros
Garderie Matin	3,12 euros	2,80 euros	2,51 euros
Garderie Matin - Inscription Exceptionnelle	5,60 euros	5,05 euros	4,54 euros
Garderie Soir	3,89 euros	3,49 euros	3,14 euros
Garderie Soir - Inscription Exceptionnelle	5,60 euros	5,05 euros	4,54 euros
Centre de Loisirs et Petites vacances	12,25 euros	11,00 euros	9,90 euros
Centre de Loisirs et Petites vacances Inscription Exceptionnelle	16,30 euros	14,70 euros	13,20 euros

* à compter du 1^{er} janvier 2008

POT NOUVEAUX ARRIVANTS LE 19 JANVIER

Les nouveaux habitants de Neauphle peuvent, s'ils ne l'ont déjà fait, se faire connaître au secrétariat de la mairie. Une visite du village et de l'église St Nicolas sera organisée pour eux le 19 janvier 2008 commentée par Marc Leroy, historien du village. Elle sera suivie d'un pot de l'amitié auquel assisteront les conseillers municipaux et les présidents des différentes associations.

24 SEPTEMBRE 2007

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du lundi 4 juin 2007.

CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES - EPFY

Vu le courrier du 19 avril 2007 de Monsieur le Directeur Général Adjoint de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines - EPFY, nous proposant son accompagnement pour notre commune dans les projets de développement en faveur de l'habitat.

Cette collaboration se traduit par la signature d'une convention entre le EPFY et la commune qui est un préalable à toutes interventions opérationnelles de leur part,

Vu le projet de convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de signer cette convention à intervenir avec l'EPFY.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "CŒUR D'YVELINES" - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006

Lors de la séance, Monsieur Le Maire donne lecture du Rapport Annuel de la Communauté de Communes "Cœur d'Yvelines", le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce rapport.



MOTION CONCERNANT LA VOIE NOUVELLE

Vu la délibération de la Communauté de Commune « Cœur d'Yvelines » concernant la motion relative à la voie nouvelle précisant qu'en l'état actuel, elle s'oppose clairement à un projet de déviation 2 fois 2 voies et s'oppose fortement à un projet de déviation locale 2 fois 1 voie établi sans concertation avec les élus et associations locales qui ne satisfait pas à un consensus général, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision de la Communauté de Communes "Cœur d'Yvelines" concernant sa motion pour la voie nouvelle.

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION – AFFILIATION D'UN SYNDICAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable à l'affiliation volontaire du Syndicat Interdépartemental pour la Gestion des parcs de sports de la Courneuve et Bobigny.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE A L'APSAD

de 750 euros (sept cent cinquante) à l'APSAD dont le siège social se situe en Mairie de Jouars-Pontchartrain. Les crédits sont prévus au BP 2007 - Article 6574.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL

Lors de la séance, Monsieur Le Maire donne lecture du Rapport Annuel du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château - SIARNC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce rapport.



SORTIE DU CCAS EN PAYS D'AUGE

Est-ce la visite de la Ferme de la Pacaudière à Camembert ou la beauté de la "Dame aux Camélias" ? Nous étions 68 voyageurs au départ !

Première visite à Aube (5kms de l'Aigle) : tourisme industriel .

La Grosse Forge, construite au bord de la rivière « Risle » au début du XVIème siècle, est parmi les mieux conservées d'Europe et, de ce fait, classée Monument Historique depuis 1982. Son implantation au centre d'une région riche en minerai de fer à l'époque, à proximité de forêts pour la fabrication du charbon de bois (source d'énergie pour les hauts fourneaux), était donc un choix industriel. A cela s'ajoute la rivière, indispensable source d'énergie pour faire tourner les énormes roues à aube. Ces roues mettaient en mouvement d'énormes soufflets et marteaux pour purifier et transformer le minerai en produits finis (outils, armures, armes).

Une séquence audio-visuelle, une salle aux nombreuses maquettes représentant les anciens métiers liés au travail du fer et cela jusque vers 1850, ont permis d'imaginer les conditions de travail des ouvriers : chaleur, fumée, manipulation de masses très lourdes.

Les propriétaires de ces usines sont à l'origine de la légende des "Maîtres de Forge".

Le déjeuner au restaurant "le Dauphin" à l'Aigle, nous a donné l'occasion de goûter quelques spécialités normandes.

La seconde visite de la journée était culturelle. Au Château de Gacé nous avons visité le musée de la "Dame aux Camélias".

Là aussi un diaporama évoque les événements, les rencontres, les amours qui ont marqué la courte existence de Marie Duplessis de son nom véritable Alphonsine Plessis.

Née en 1824 à Nonant le Pin dans une famille très pauvre, elle quitte sa Normandie natale et Gacé où elle travaillait chez un marchand de parapluies. Elle est orpheline, inculte et miséreuse. Quatre années plus tard, elle est devenue la femme la plus élégante de Paris, reçoit dans son salon les hommes les plus influents et les plus brillants de son époque. Elle meurt à 23 ans de tuberculose. Selon la légende elle fut surnommée la "Dame aux Camélias" car



Jacques TROIZIER

le camélia était la seule fleur qu'elle supportait parce que sans parfum !

La journée se poursuit par une étape gastronomique à Camembert, très petit village au cœur du bocage normand. La ferme de la Pacaudière, au centre du village, est la mémoire vivante de l'histoire du camembert : nous sommes en 1791, une certaine Marie Harel habite Camembert et fabrique chaque jour du fromage blanc consommé frais. Le hasard de l'histoire fait qu'un prêtre briard qui se rendait en Angleterre pour fuir la Révolution française, s'est arrêté à Camembert et plus précisément chez Marie Harel. Le savoir-faire de chacun d'eux va donner naissance au Camembert, le prêtre briard conseillant en effet à Marie Harel de laisser son fromage frais s'égoutter quelque temps. Et comme pour chaque grande découverte, la nature ou le hasard ont fait que des moisissures, naturelles à l'époque, se sont développées à la surface de ce fromage pour donner un produit nouveau qui deviendra le camembert actuel.

Nous avons dégusté sur place différents camemberts accompagnés d'un verre de cidre local lui aussi.

Mis à part ce retour pluvieux, la journée fut intéressante et comme toujours très conviviale.

Suite de la page 5

- PÉTIGNY Emma, Josy POISSY 08 août 2007
- PÉTIGNY Chloé, Betty POISSY 08 août 2007
- MARTINEZ Sacha, Rémy, Michel VERSAILLES 20 août 2007
- DURET Eléonore, Myriam, Juliette POISSY 11 septembre 2007
- SANTAIS Jules, Oscar, Roméo VERSAILLES 13 septembre 2007
- EL MOUHIT Lina TRAPPES 14 septembre 2007
- DJAHOURI Ange, Casimir, Lega TRAPPES 01 octobre 2007

MARIAGES

- Anne-Lise, Gabrielle FAGUET avec Frédéric, Michel ANTONOF, le 02 juin 2007
- Brigitte, Paulette, Jacqueline BEAUDUCEL avec Dominique, Christian, Marie, Bernard BULTEAU le 09 juin 2007
- Nadia MESSAOUDI avec Hakam ABOUHADDAOUI le 25 juin 2007
- Bérangère, Noële, Denise, Pierrette COFFINET avec Julien RAVIER le 30 juin 07
- Faïrouz BEN LARBI avec Stéphane CAMBOUÉ le 21 juillet 2007
- Emma, Jeanne, Thérèse PELLETIER avec François, Michel NEAUD le 28 juillet 2007
- Sandrine, Marie, Hélène DARTEVELLE avec Pierre BOUDON le 28 juillet 2007
- Thérèse, Jeanne, Denise PAUTRET avec André, Marcel LABOUISE le 1^{er} sept 2007
- Parrainage civil le 8 sept. 2007 Angelina, Nathalie, Sabine LECLERC

DÉCÈS

- CHAUVIN Robert (52 ans) le 22 mai 2007 à NLC
- BUENO Isaac (80 ans) le 30 juin 2007 à PONTCHARTRAIN
- GROUSSET Joseph, Antoine (98 ans) le 22 juillet 2007 à NLC
- SERVAIS Françoise, Marguerite, Lucienne épouse DORIGNY (62 ans) le 30 juillet 2007 à PONTCHARTRAIN
- GAMBÉ Bernard, Claude (65 ans) le 16 juillet 2007 à PONTCHARTRAIN
- DUPREY Jacques, Charles, Fernand (67 ans) le 20 août 2007 à TRAPPES
- MOMEGE René, Jean (97 ans) le 9 septembre 2007 à NLC

La doyenne de Neauphle, Madame LALLÉGERIE, qui était depuis quelques années à l'hôpital de Pontchartrain, s'est éteinte le 11 septembre dans sa 103^{ème} année.

RECENSEMENT DES JEUNES

Les jeunes gens et les jeunes filles doivent obligatoirement être recensés sur les listes militaires durant le mois de leur 16^e anniversaire. Ils doivent se présenter au secrétariat de la mairie, munis du livret de famille de leurs parents et de leur carte nationale d'identité.

REGARDS SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château - Directeur de la publication : Nicole GIRAULT

Conception et réalisation : Arc'ad+ 01 30 21 50 50 - Photo couverture : 2M Image